

DOSSIER D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE SAISON 2026-2027

(A déposer une semaine avant le premier jour d'inscription)

DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LE DOSSIER :

Vous êtes allocataire CAF : Fournir une attestation CAF récente justifiant de votre quotient familial, ou indiquer sur le dossier votre numéro d'allocataire. Le service Enfance-Jeunesse pourra alors accéder au portail CDAP et télécharger votre attestation

Vous n'êtes pas allocataire CAF : Fournir la copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2025 sur les revenus de l'année 2024 (avec indication du Revenu total ou mondial pour les personnes travaillant au Luxembourg)

- L'attestation d'assurance scolaire
 - Les copies des pages vaccins du carnet de santé
 - Si votre enfant a des allergies fournir le PAI
 - Une copie de facture (EDF, gaz ou autre) de – de 3 mois
 - RIB (Relevé d'identité bancaire) + Mandat de prélèvement SEPA complété
- (Si votre enfant a fréquenté le service périscolaire sur la saison 2025-2026 et que vos références bancaires sont inchangées, vous n'avez pas besoin de fournir ces 2 documents)**

Vous connaissez le fonctionnement :

Vous pouvez déposer le dossier complet de votre enfant sans rendez-vous, aux heures d'ouverture de la mairie.

Vous ne connaissez pas le fonctionnement, c'est une première inscription :

Prendre rendez-vous en mairie au service périscolaire au 03.87.67.17.79.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré
et vous sera renvoyé

FICHE A RENDRE AU PLUS TARD LE LUNDI 24 AOUT MIDI

Cher(s) Parent(s),

Le bureau Péri scolaire se charge d'inscrire votre enfant pour la semaine du 1^{er} au 4 septembre 2026. Le portail des familles sera ensuite accessible pour l'inscription des semaines suivantes.

Nous vous remercions de cocher les créneaux horaires aux jours désignés ci-dessous :

NOM / PRENOM DE L'ENFANT _____

CLASSE _____

ECOLE _____

Mardi 1er septembre 2026

- ☐ *Matin (7h30 à 8h30)*
- ☐ *Midi*
- ☐ *Soir (16h30 à 17h30)*
- ☐ *Soir (17h30 à 18h30)*

Vendredi 04 septembre 2026

- ☐ *Matin (7h30 à 8h30)*
- ☐ *Midi*
- ☐ *Soir (16h30 à 17h30)*
- ☐ *Soir (17h30 à 18h30)*

Mercredi 02 septembre 2026

- ☐ *Journée Complète*
- ☐ *Matin + Repas*
- ☐ *Repas + Après-midi*
- ☐ *Après-midi*

Jeudi 03 septembre 2026

- ☐ *Matin (7h30 à 8h30)*
- ☐ *Midi*
- ☐ *Soir (16h30 à 17h30)*
- ☐ *Soir (17h30 à 18h30)*



L'inscription pour le lundi 7 septembre 2026 devra être faite au plus tard le mercredi 2 septembre avant 11h45.



Si l'enfant a fréquenté l'accueil périscolaire en 2025-2026, les identifiants de connexion ne changent pas.

A Gandrange le / /2026
Signature :



Fiche de Renseignements Périscolaire et Extrascolaire

Photo

☐

Primaire

☐

Maternelle

SAISON 2026-2027

N° Adhérent :

1 - Renseignements concernant l'Enfant

NOM		PRENOM	
Date de Naissance	Lieu de Naissance	Sexe : ☐ M ☐ F	Nationalité
Ecole fréquentée :		Nom de l'enseignant : Classe :	

Les parents font-ils cette année une autre demande d'inscription pour un autre enfant ?

☐ oui

☐ non

Noms et prénoms des enfants :

L'Etablissement fréquenté :

La Classe :

L'enfant habite-t-il une commune autre que Gandrange ?

☐

oui

☐

non

laquelle :

PHOTOS :

J'autorise la diffusion de photos ou films de mon enfant, dans le cadre de publications ou d'expositions d'informations municipales

OUI ☐

NON ☐

J'autorise la diffusion des photos de mon enfant sur le site internet de la ville

OUI ☐

NON ☐

J'accepte la diffusion des photos de mon enfant sur les réseaux sociaux (type facebook)

OUI ☐

NON ☐

2 - Informations complémentaires

Assurance Responsabilité Civile : JOINDRE UNE ATTESTATION

Nom et adresse de la Compagnie :

N° de Police :

ALLOCATAIRE CAF

☐ oui

☐ non

Si oui, N°

Partie réservée au bureau périscolaire :

Barème appliqué (selon Quotient familial)

Code Tarif N°

3- Renseignements concernant le foyer où vit l'enfant :

(1) rayer la mention inutile

Nom du responsable légal de l'enfant :

Adresse e-mail :

(Mail qui sera utilisé pour le compte portail des familles)

Père / Beau-père / Mère : (1)

Nom :

Prénom :

Date et Lieu de naissance :

Adresse complète :

.....

.....

.....

Nationalité :

N° Téléphone domicile :

Portable :

Travaille-t-il pour son compte ? ☐ oui ☐ non

Pour le compte d'un employeur ? ☐ oui ☐ non

Profession :

Employeur :

Adresse complète de l'Employeur :

.....

.....

Téléphone Employeur :

En recherche d'un emploi ? ☐ oui ☐ non

N° Sécurité Sociale :

Situation familiale :

Marié Divorcé Célibataire

(rayer les mentions inutiles)

Mère / Belle-mère / Père : (1)

Nom :

Prénom :

Date et Lieu de naissance :

Adresse complète :

.....

.....

.....

Nationalité :

N° Téléphone domicile :

Portable :

Travaille-t-elle pour son compte ? ☐ oui ☐ non

Pour le compte d'un employeur ? ☐ oui ☐ non

Profession :

Employeur :

Adresse complète de l'Employeur :

.....

.....

Téléphone Employeur :

En recherche d'un emploi ? ☐ oui ☐ non

N° Sécurité Sociale :

Situation familiale :

Mariée Divorcée Célibataire

(rayer les mentions inutiles)

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° Téléphone :

Portable :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° Téléphone :

Portable :

Fait à Gandrange, le / /

Signature du responsable de l'enfant :
(précédé de la mention "lu et approuvé")

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE CONTRAT D'ENGAGEMENT

Entre les soussignés :

VILLE DE GANDRANGE, représentée par Monsieur Quentin BIGOT, Maire,

d'une part, et :

☐ M. ☐ Mme

Adresse

Ville

Code Postal

Responsable légal de l'enfant NOM : Prénoms :

Né(e) le ____/____/____

Scolarisé(e) à l'école

Classe :

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE I : Inscription

Le responsable légal de l'enfant ci-dessus dénommé l'inscrit aux services suivants selon le détail porté sur les fiches d'inscription : (Veuillez cocher le(s) service(s) souhaité(s))

- ☐ Accueil périscolaire
- ☐ Restauration scolaire
- ☐ Mercredis Educatifs
- ☐ ALSH (centres aérés)

Je soussigné(e) autorise mon enfant à participer aux activités périscolaire et extrascolaire (mercredis éducatifs et centres aérés)

ARTICLE II : Prise en charge

Les parents de l'enfant ci-dessus dénommé s'engagent à venir le chercher au plus tard aux heures de fin de l'accueil périscolaire et extrascolaire.

Autres personnes habilitées (majeures ou frère/sœur scolarisés au collège) par le responsable légal de l'enfant (une pièce d'identité pourra leur être exigée) :

NOM – Prénom :

Tél Privé : ____/____/____/____/____

(Lien de parenté : grands-parents, assistante maternelle, voisins...)

Portable : ____/____/____/____/____

NOM – Prénom :

Tél Privé : ____/____/____/____/____

(Lien de parenté : grands-parents, assistante maternelle, voisins...)

Portable : ____/____/____/____/____

NOM – Prénom :

Tél Privé : ____/____/____/____/____

(Lien de parenté : grands-parents, assistante maternelle, voisins...)

Portable : ____/____/____/____/____

Pour tout autre rajout de personne en cours d'année, merci de bien vouloir déposer une autorisation écrite

Le responsable légal de l'enfant ci-dessus dénommé :

- ☐ autorise son enfant (**scolarisé en classe élémentaire**) à quitter seul l'accueil périscolaire ou extrascolaire (Mercredis-éducatifs et ALSH)
- ☐ n'autorise pas son enfant à quitter seul l'accueil périscolaire ou extrascolaire (Mercredis-éducatifs et ALSH)

Reconnaît qu'en cas de fugue sa responsabilité sera engagée si aucun défaut de surveillance ne peut être imputé au personnel d'encadrement.

ARTICLE III : Paiement

Le responsable légal de l'enfant ci-dessus dénommé s'engage à régler les services utilisés à réception de la facture établie en fin de mois.

Les factures sont prélevées mensuellement.

Le non-paiement des factures entraînera la suspension de l'accueil de l'enfant.

ARTICLE IV : Dispositions médicales

En cas de problème d'ordre médical ou accidentel, le directeur du Service Périscolaire cherchera avant tout à joindre les parents de l'enfant.

En cas d'impossibilité, ou si l'état de l'enfant nécessite une réaction urgente,

☐ M. ☐ Mme _____

Responsable légal de l'enfant NOM : _____ Prénom : _____

autorise le directeur du service périscolaire et extrascolaire ou toute personne déléguée par lui

- à utiliser du Coalgan (mèche hémostatique d'origine végétale) en cas de saignement de nez important
oui ☐ non ☐
- à prendre toutes les dispositions que l'urgence impose en cas de maladie, malaise ou accident de l'enfant (consultation médicale, appel aux pompiers, SAMU, hospitalisation,...).
oui ☐ non ☐
- S'il ne peut être joint dans un délai suffisant et que l'état de son enfant nécessite un acte chirurgical urgent, il autorise en outre le directeur du Service Périscolaire à le faire pratiquer.
oui ☐ non ☐

ARTICLE V : Prise en charge

Les animateurs prendront en charge l'enfant inscrit, selon le détail du service commandé et aux lieux cités dans les conditions générales.

Les animateurs ne seront pas responsables des enfants :

- ↳ non scolarisés et non inscrits
- ↳ avant 7h30 et après le départ des enfants à 16h30, 17h30 ou 18h30 (selon les modalités d'inscription par la famille)
- ↳ retrait par une personne habilitée ayant signé une décharge.

Fait à _____, le ____/____/20____
en 2 exemplaires

Je soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ce contrat et les accepte sans réserve.

Signature du responsable légal,
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Quentin BIGOT,
Maire



CONDITIONS GÉNÉRALES

1) Public concerné

- L'accueil périscolaire (+ restauration scolaire) est réservé aux enfants scolarisés à GANDRANGE (école primaire Paul Verlaine (classes élémentaires et maternelles) et école élémentaire Jean TERVER, et âgés de 3 ans révolus – date anniversaire.
- Les places de l'accueil extrascolaire et des mercredis éducatifs sont attribuées en priorité aux enfants scolarisés à Gandrange dont les deux parents travaillent et aux familles monoparentales.
- Les enfants d'autres communes (à partir de 3 ans révolus-date anniversaire, scolarisés et propres) ne seront acceptés que dans la limite des places restantes.

La structure accueille les enfants à partir de 3 ans (3 ans révolus-date anniversaire et propres, ne portant plus de couche). Afin de limiter la fatigue d'un accueil collectif qui se rajoute à une journée d'école, nous vous recommandons d'inscrire votre jeune enfant d'âge maternel au maximum sur 2 temps d'accueil périscolaire (soit matin et midi, soit midi et soir). Vous pouvez aussi ne l'inscrire que sur un seul temps d'accueil. Les enfants malades (fièvre, grippe, maladies contagieuses, ...) ne sont pas admis.

2) Dossier d'inscription

Quel que soit le niveau de fréquentation (voir § 5 des Conditions Générales), le responsable légal constitue obligatoirement le dossier d'inscription complet : une photo d'identité, fiche de renseignements, fiche sanitaire, le présent contrat renseigné et signé, les justificatifs des revenus du foyer, un RIB, SEPA complété et une copie de l'attestation d'assurance couvrant les risques extrascolaires pour l'enfant concerné.

Un dossier est constitué pour chaque enfant et servira à toutes les activités.

Des dossiers vierges sont tenus à disposition en Mairie ou téléchargeables sur le site internet de la ville <http://gandrange.fr>

Après la remise du dossier, vos codes confidentiels vous seront envoyés sur votre boîte mail : vous pourrez ainsi faire vos choix de dates d'inscription directement via le portail des familles <https://enfance-jeunesse-gandrange.leportailfamille.fr/>

Un guide d'utilisation est fourni avec le dossier d'inscription. En cas de difficultés d'utilisation du portail, un accompagnement est proposé aux familles par le bureau périscolaire.

3) Fonctionnement

L'accueil périscolaire et la restauration scolaire fonctionneront durant les jours de classe le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, selon les horaires suivants :

A partir de **7h30** : Accueil et activités au Préau Blanchet

08h15 : Accompagnement des enfants jusqu'à leur école

12h : Restauration scolaire à l'Espace Culturel Daniel Balavoine (ECDB place Wiedenkiller)

	1 ^{er} service Elèves de la maternelle et élèves du bâtiment Blanchet	1 ^{er} service Elèves de l'école Terver
Transport	Accompagnement à pied jusqu'à l'ECDB	Accompagnement en bus jusqu'à l'ECDB
Repas	12h10	
Activités périscolaires	De 13h à 13h50 (bâtiment Blanchet, gymnase, maternelle, MJC...)	De 13h à 13h40 (bâtiment Blanchet, gymnase, MJC...)
Transport	Raccompagnement à pied jusqu'à l'école	Raccompagnement en bus jusqu'à l'école
2 ^{ème} service Elèves du bâtiment Verlaine		
Activités périscolaires	De 12h à 13h (bâtiment Blanchet, gymnase, MJC...)	
repas	13h	
Transport	Raccompagnement à pied jusqu'à l'école	

16h30 : prise en charge des enfants scolarisés et inscrits à l'accueil périscolaire dès leur sortie des écoles

16h30-17h30 : 1^{er} temps périscolaire du soir (goûter et activités au bâtiment Blanchet, gymnase, MJC)

17h30-18h30 : 2^{ème} temps périscolaire du soir avec départ échelonné des enfants à partir de 17h30 et selon les besoins des familles.

4) TARIFS (pour la saison 2026-2027 : de sept 2026 à août 2027)

La prestation de service CAF n'est pas déduite aux familles.

Les tarifs sont fixés conformément à la réglementation en vigueur. Ils sont appliqués en fonction du quotient familial de la famille.

Vous êtes allocataire CAF : Fournir une attestation CAF récente justifiant de votre quotient familial, ou indiquer sur le dossier votre numéro d'allocataire. Le service Enfance-Jeunesse pourra alors accéder au portail CDAP et télécharger votre attestation

Vous n'êtes pas allocataire CAF : Fournir la copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2025 sur les revenus de l'année 2024 (avec indication du Revenu total ou mondial pour les personnes travaillant au Luxembourg)

Mode de calcul du Quotient Familial : (Conformément à la réglementation en vigueur)

Totaliser tous les revenus imposables avant abattements, déduire ensuite les abattements sociaux, puis diviser par 12 pour obtenir le revenu mensuel.

Si l'avis d'imposition n'est pas fourni le tarif 7 sera appliqué.

GANDRANGEAIS

1^{er} enfant inscrit

Quotient familial	Code tarif	Matin à partir de 7h30	Midi avec repas	Après-midi jusqu'à 17h30 avec goûter	Soir de 17h30 à 18h30	Total journée
Moins de 500 €	1	1.75 €	5.00 €	2.75 €	1.75 €	11.25 €
Entre 501 et 700 €	2	2.00 €	5.60 €	3.00 €	2.00 €	12.60 €
Entre 701 et 900 €	3	2.75 €	6.30 €	3.75 €	2.75 €	15.55 €
Entre 901 et 1 100 €	4	3.60 €	6.95 €	4.60 €	3.60 €	18.75 €
Entre 1 101 et 1 400 €	5	4.15 €	7.40 €	5.15 €	4.15 €	20.85 €
Entre 1 401 et 1 700 €	6	4.70 €	7.90 €	5.70 €	4.70 €	23.00 €
A partir de 1 701 €	7	5.00 €	8.50 €	6.00 €	5.00 €	24.50 €

2^{ème} enfant inscrit (-10%)

Quotient familial	Code tarif	Matin à partir de 7h30	Midi avec repas	Après-midi jusqu'à 17h30 avec goûter	Soir de 17h30 à 18h30	Total journée
Moins de 500 €	1	1.60 €	4.50 €	2.50 €	1.60 €	10.20 €
Entre 501 et 700 €	2	1.80 €	5.00 €	2.70 €	1.80 €	11.30 €
Entre 701 et 900 €	3	2.50 €	5.65 €	3.40 €	2.50 €	14.00 €
Entre 901 et 1 100 €	4	3.25 €	6.25 €	4.15 €	3.25 €	16.90 €
Entre 1 101 et 1 400 €	5	3.75 €	6.65 €	4.65 €	3.75 €	18.80 €
Entre 1 401 et 1 700 €	6	4.25 €	7.10 €	5.15 €	4.25 €	20.75 €
A partir de 1 701 €	7	4.50 €	7.65 €	5.40 €	4.50 €	22.05 €

A partir du 3^{ème} enfant inscrit (-20%)

Quotient familial	Code tarif	Matin à partir de 7h30	Midi avec repas	Après-midi jusqu'à 17h30 avec goûter	Soir de 17h30 à 18h30	Total journée
Moins de 500 €	1	1.40 €	4.00 €	2.20 €	1.40 €	9.00 €
Entre 501 et 700 €	2	1.60 €	4.50 €	2.40 €	1.60 €	10.10 €
Entre 701 et 900 €	3	2.20 €	5.00 €	3.00 €	2.20 €	12.40 €
Entre 901 et 1 100 €	4	2.90 €	5.60 €	3.70 €	2.90 €	15.10 €
Entre 1 101 et 1 400 €	5	3.35 €	5.95 €	4.15 €	3.35 €	16.80 €
Entre 1 401 et 1 700 €	6	3.80 €	6.35 €	4.60 €	3.80 €	18.55 €
A partir de 1 701 €	7	4.00 €	6.80 €	4.80 €	4.00 €	19.60 €

EXTERIEURS A LA COMMUNE

1^{er} enfant inscrit

Quotient familial	Code tarif	Matin à partir de 7h30	Midi avec repas	Après-midi jusqu'à 17h30 avec goûter	Soir de 17h30 à 18h30	Total journée
Moins de 500 €	1	1.95 €	5.50 €	3.00 €	1.95 €	12.40 €
Entre 501 et 700 €	2	2.20 €	6.15 €	3.30 €	2.20 €	13.85 €
Entre 701 et 900 €	3	3.00 €	6.95 €	4.15 €	3.00 €	17.10 €
Entre 901 et 1 100 €	4	4.00 €	7.65 €	5.00 €	4.00 €	20.65 €
Entre 1 101 et 1 400 €	5	4.55 €	8.15 €	5.65 €	4.55 €	22.90 €
Entre 1 401 et 1 700 €	6	5.20 €	8.70 €	6.30 €	5.20 €	25.40 €
A partir de 1 701 €	7	5.50 €	9.35 €	6.60 €	5.50 €	26.95 €

2^{ème} enfant inscrit (-10%)

Quotient familial	Code tarif	Matin à partir de 7h30	Midi avec repas	Après-midi jusqu'à 17h30 avec goûter	Soir de 17h30 à 18h30	Total journée
Moins de 500 €	1	1.80 €	4.95 €	2.70 €	1.80 €	11.25 €
Entre 501 et 700 €	2	2.00 €	5.55 €	3.00 €	2.00 €	12.55 €
Entre 701 et 900 €	3	2.70 €	6.30 €	3.75 €	2.70 €	15.45 €
Entre 901 et 1 100 €	4	3.60 €	6.90 €	4.50 €	3.60 €	18.60 €
Entre 1 101 et 1 400 €	5	4.10 €	7.35 €	5.10 €	4.10 €	20.65 €
Entre 1 401 et 1 700 €	6	4.70 €	7.85 €	5.70 €	4.70 €	22.95 €
A partir de 1 701 €	7	4.95 €	8.45 €	5.95 €	4.95 €	24.30 €

A partir du 3^{ème} enfant inscrit (-20%)

Quotient familial	Code tarif	Matin à partir de 7h30	Midi avec repas	Après-midi jusqu'à 17h30 avec goûter	Soir de 17h30 à 18h30	Total journée
Moins de 500 €	1	1.60 €	4.40 €	2.40 €	1.60 €	10.00 €
Entre 501 et 700 €	2	1.80 €	4.95 €	2.65 €	1.80 €	11.20 €
Entre 701 et 900 €	3	2.40 €	5.60 €	3.35 €	2.40 €	13.75 €
Entre 901 et 1 100 €	4	3.20 €	6.15 €	4.00 €	3.20 €	16.55 €
Entre 1 101 et 1 400 €	5	3.65 €	6.55 €	4.50 €	3.65 €	18.35 €
Entre 1 401 et 1 700 €	6	4.20 €	7.00 €	5.00 €	4.20 €	20.40 €
A partir de 1 701 €	7	4.40 €	7.50 €	5.30 €	4.40 €	21.60 €

5) Fréquentation et activités

Une inscription à une activité périscolaire s'entend pour l'intégralité du créneau horaire de 16h30 à 17h30. Tout retrait anticipé d'enfant à l'intérieur de ce créneau doit rester **exceptionnel** et avoir fait l'objet d'une demande préalable au bureau périscolaire au minimum 24h à l'avance (sauf cas d'extrême urgence).

Les enfants inscrits de 17 h 30 à 18 h 30 sont accueillis pendant la durée totale de ce créneau mais leurs parents peuvent venir les reprendre en fonction de leur disponibilité avant l'heure de fin. Il est toutefois conseillé de les laisser jusqu'à la fin de ce créneau horaire, afin de leur permettre de terminer les activités en cours.

6) Modifications éventuelles

Des compléments de fréquentation sont possibles sous réserve de places disponibles et après confirmation par le secrétariat du Service Périscolaire.

Toutes les modifications devront être signalées 72h à l'avance au secrétariat du Service Périscolaire et avant midi (*)

Lors d'une semaine classique (sans jour férié) cela correspond aux délais suivants : le lundi pour le jeudi, le mardi pour le vendredi, le mercredi (*) pour le lundi, le jeudi pour le mardi.

(*) sauf mercredi avant 11h45

7) En cas d'absence

Absences et maladie :

Seules les absences signalées 72h à l'avance (en tenant compte des jours fériés et week-ends) pourront faire l'objet d'une déduction sur le relevé mensuel de frais.

Lors d'une semaine classique (sans jour férié) cela correspond aux délais suivants : le lundi pour le jeudi, le mardi pour le vendredi, le mercredi pour le lundi, le jeudi pour le mardi.

En cas d'absence pour maladie, un certificat médical devra être fourni et l'absence devra être signalée au bureau périscolaire le matin même, dans ce cas l'inscription ne sera pas facturée.

En cas de sortie scolaire ou absence de l'enseignant, le bureau périscolaire devra être prévenu

A.P.C (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Lorsque votre enfant est inscrit aux séances d'APC, il vous appartient d'annuler l'inscription sur la tranche horaire. A défaut, le service serait facturé.

L'absence de l'enfant, non justifiée par ses parents, lors d'une prise en charge, exonère la Municipalité de GANDRANGE de toute responsabilité.

8) Dispositions médicales et allergies

Les enfants ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls eux-mêmes des médicaments. Tout traitement médical à suivre sera mis en œuvre sous le contrôle du Directeur et sur présentation d'un double ou d'une copie de l'ordonnance.

Les enfants qui sont sujets à des allergies alimentaires doivent impérativement fournir un certificat médical précisant exactement le niveau de ces allergies (aliments, traces ...)

Pour toute obligation de repas adapté, l'allergologue de l'enfant devra mettre en œuvre un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) précisant les précautions à prendre ainsi que les modalités de traitement en cas de réaction allergique.

Attention : A défaut de ces documents, l'inscription de l'enfant ne pourra être prise en compte.

Une allergie n'est pas à confondre avec les goûts alimentaires de l'enfant.

9) Travail personnel des enfants

Outre les activités proposées, les enfants auront la possibilité d'effectuer leur travail personnel de manière autonome de 16h45 à 17h30, sous la surveillance d'un adulte.

10) Relations

Le Directeur de l'accueil périscolaire est chargé du bon fonctionnement de l'accueil périscolaire et de celui de la restauration scolaire. Il veille à la réalisation du projet pédagogique et se tient à l'écoute des parents. Tout problème lié au fonctionnement est donc à lui signaler pour qu'il prenne, le cas échéant, les dispositions nécessaires.

11) Respect du règlement

L'enfant respectera les locaux, le matériel et le personnel. Il n'apportera aucun objet dangereux. Le personnel ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objets précieux ou de valeur ou encore de somme d'argent détenue par l'enfant.

En cas de non-respect persistant par l'enfant ou sa famille des règles établies ou des termes de ce contrat, des mesures pourront être prises ; il peut s'agir d'avertissements, d'exclusion temporaire ou définitive ([voir Règles de vie et Permis à points en annexe](#)).

Fait à, le ____/____/20____
en 2 exemplaires

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ce contrat et les accepte sans réserve.

Signature du responsable légal,
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Quentin BIGOT,
Maire



Centre aéré (3-11 ans)

- Vacances d'octobre, de février, d'avril
- Semaines 28 et 29 en juillet
- Semaines 31 et 32 en août
- Semaines 33 et 34 assurés par les associations de la commune

Possibilités d'inscription

- En semaine journée complète (matin + repas + après-midi)

Horaires

- L'accueil du matin est échelonné de 7h30 à 9h30

-Les départs se font à partir de 17h00 et au plus tard 17h30.

GANDRANGEAIS :

		Tarif de la semaine complète		
Quotient Familial	Code Tarif	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-10%)	3 ^{ème} enfant et plus (-20%)
Moins de 500 €	1	61.00 €	55.00 €	49.00 €
Entre 501 et 700 €	2	70.00 €	63.00 €	56.00 €
Entre 701 et 900 €	3	85.00 €	77.00 €	68.00 €
Entre 901 et 1 100 €	4	95.00 €	86.00 €	76.00 €
Entre 1 101 et 1 400 €	5	105.00 €	95.00 €	84.00 €
Entre 1 401 et 1 700 €	6	115.00 €	104.00 €	92.00 €
A partir de 1 701 €	7	123.00 €	111.00 €	99.00 €

EXTERIEURS A LA COMMUNE

		Tarif de la semaine complète		
Quotient Familial	Code Tarif	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-10%)	3 ^{ème} enfant et plus (-20%)
Moins de 500 €	1	67.00 €	61.00 €	54.00 €
Entre 501 et 700 €	2	77.00 €	70.00 €	62.00 €
Entre 701 et 900 €	3	94.00 €	85.00 €	76.00 €
Entre 901 et 1 100 €	4	105.00 €	95.00 €	84.00 €
Entre 1 101 et 1 400 €	5	116.00 €	105.00 €	93.00 €
Entre 1 401 et 1 700 €	6	127.00 €	115.00 €	102.00 €
A partir de 1 701 €	7	136.00 €	123.00 €	109.00 €

Si l'avis d'imposition n'est pas fourni le tarif 7 sera appliqué.

La prestation de service CAF n'est pas déduite aux familles

Peuvent venir aussi en déduction les coupons ATL de la CAF ainsi que les aides CE (comités d'entreprises). Documents à transmettre au bureau périscolaire avant l'inscription

Toute absence injustifiée sera facturée (Fournir un certificat médical en cas d'absence)

Mercredis éducatifs (3-11 ans)

Possibilités d'inscription

- En journée complète (matin + repas + après-midi)
- Le matin + repas
- Repas + après-midi
- L'après-midi seul

Horaires

Pour les enfants inscrits en JOURNEE :

L'arrivée se fait entre 7h30 et 9h30. Le départ se fait entre 17h00 et 17h30

Pour les enfants inscrits le MATIN + REPAS :

L'arrivée se fait entre 7h30 et 9h30. Le départ se fait entre 13h30 et 14h00

Pour les enfants inscrits au REPAS + APRES-MIDI :

L'arrivée se fait entre 11h30 et 11h50. Le départ se fait entre 17h00 et 17h30

Pour les enfants inscrits en APRES-MIDI :

L'arrivée se fait entre 13h30 et 14h00. Le départ se fait entre 17h00 et 17h30

1^{er} enfant inscrit

Quotient Familial	Code tarif	Matin	Midi avec repas	Après-midi jusqu'à 17h30 avec goûter	Total journée
Moins de 500 €	1	4.00 €	5.00 €	5.00 €	14.00 €
Entre 501 et 700 €	2	4.50 €	5.60 €	5.50 €	15.60 €
Entre 701 et 900 €	3	4.80 €	6.30 €	5.80 €	16.90 €
Entre 901 et 1 100 €	4	5.50 €	6.95 €	6.50 €	18.95 €
Entre 1 101 et 1 400 €	5	6.20 €	7.40 €	7.20 €	20.80 €
Entre 1 401 et 1 700 €	6	6.90 €	7.90 €	7.90 €	22.70 €
A partir de 1 701 €	7	7.50 €	8.50 €	8.50 €	24.50 €

2^{ème} enfant inscrit (-10%)

Quotient Familial	Code tarif	Matin	Midi avec repas	Après-midi jusqu'à 17h30 avec goûter	Total journée
Moins de 500 €	1	3.60 €	4.50 €	4.50 €	12.60 €
Entre 501 et 700 €	2	4.00 €	5.00 €	4.95 €	13.95 €
Entre 701 et 900 €	3	4.30 €	5.70 €	5.25 €	15.25 €
Entre 901 et 1 100 €	4	4.95 €	6.30 €	5.85 €	17.10 €
Entre 1 101 et 1 400 €	5	5.60 €	6.70 €	6.50 €	18.80 €
Entre 1 401 et 1 700 €	6	6.20 €	7.10 €	7.00 €	20.10 €
A partir de 1 701 €	7	6.20 €	7.65 €	7.35 €	21.80 €

A partir du 3^{ème} enfant inscrit (-20%)

Quotient Familial	Code tarif	Matin	Midi avec repas	Après-midi jusqu'à 17h30 avec goûter	Total journée
Moins de 500 €	1	3.20 €	4.00 €	4.00 €	11.20 €
Entre 501 et 700 €	2	3.60 €	4.50 €	4.40 €	12.50 €
Entre 701 et 900 €	3	3.85 €	5.00 €	4.65 €	13.50 €
Entre 901 et 1 100 €	4	4.40 €	5.60 €	5.20 €	15.20 €
Entre 1 101 et 1 400 €	5	4.95 €	5.95 €	5.80 €	16.70 €
Entre 1 401 et 1 700 €	6	5.50 €	6.30 €	6.30 €	18.10 €
A partir de 1 701 €	7	6.00 €	6.80 €	6.80 €	19.60 €

EXTERIEURS A LA COMMUNE

1^{er} enfant inscrit

Quotient Familial	Code tarif	Matin	Midi avec repas	Après-midi jusqu'à 17h30 avec goûter	Total journée
Moins de 500 €	1	4.40 €	5.50 €	5.50 €	15.40 €
Entre 501 et 700 €	2	4.95 €	6.20 €	6.00 €	17.15 €
Entre 701 et 900 €	3	5.30 €	6.95 €	6.40 €	18.65 €
Entre 901 et 1 100 €	4	6.00 €	7.65 €	7.15 €	20.80 €
Entre 1 101 et 1 400 €	5	6.85 €	8.15 €	7.95 €	22.95 €
Entre 1 401 et 1 700 €	6	7.60 €	8.70 €	8.70 €	25.00 €
A partir de 1 701 €	7	8.25 €	9.35 €	9.35 €	26.95 €

2^{ème} enfant inscrit (-10%)

Quotient Familial	Code tarif	Matin	Midi avec repas	Après-midi jusqu'à 17h30 avec goûter	Total journée
Moins de 500 €	1	4.00 €	5.00 €	5.00 €	14.00 €
Entre 501 et 700 €	2	4.50 €	5.60 €	5.40 €	15.50 €
Entre 701 et 900 €	3	4.80 €	6.30 €	5.80 €	16.90 €
Entre 901 et 1 100 €	4	5.50 €	6.90 €	6.45 €	18.85 €
Entre 1 101 et 1 400 €	5	6.20 €	7.35 €	7.20 €	20.75 €
Entre 1 401 et 1 700 €	6	6.85 €	7.85 €	7.85 €	22.55 €
A partir de 1 701 €	7	7.45 €	8.45 €	8.45 €	24.35 €

A partir du 3^{ème} enfant inscrit (-20%)

Quotient Familial	Code tarif	Matin	Midi avec repas	Après-midi jusqu'à 17h30 avec goûter	Total journée
Moins de 500 €	1	3.55 €	4.40 €	4.40 €	12.35 €
Entre 501 et 700 €	2	4.00 €	5.00 €	4.80 €	13.80 €
Entre 701 et 900 €	3	4.25 €	5.60 €	5.15 €	15.00 €
Entre 901 et 1 100 €	4	4.80 €	6.15 €	5.75 €	16.70 €
Entre 1 101 et 1 400 €	5	5.50 €	6.55 €	6.40 €	18.45 €
Entre 1 401 et 1 700 €	6	6.00 €	7.00 €	7.00 €	20.00 €
A partir de 1 701 €	7	6.60 €	7.50 €	7.50 €	21.60 €

Si l'avis d'imposition n'est pas fourni le tarif 7 sera appliqué

La prestation de service CAF n'est pas déduite aux familles

Peuvent venir en déduction les aides CE (comités d'entreprises)

L'inscription se fait au mois, des rajouts ou annulations peuvent se faire en contactant le bureau périscolaire le mardi avant midi de la semaine précédente (sauf en cas de sortie déjà programmée se référer à la date notée sur le planning mensuel).

Toute absence injustifiée sera facturée (Fournir un certificat médical en cas d'absence)

Protection des données à Caractère Personnel

Le **Règlement Général de Protection des Données (RGPD)** est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne. Il est entré en application le 25 mai 2018.

Il s'inscrit dans la continuité de la Loi Française Informatique et Libertés de 1978, établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire Français.

Il a été conçu autour de 3 objectifs :

- Renforcer les droits des personnes
- Responsabiliser les acteurs traitant des données
- Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données

C'est pourquoi au vu de l'article 6 du RGPD, le Service Enfance Jeunesse de Gandrange vous informe que :

- Les données recueillies dans le cadre de l'inscription de votre enfant au périscolaire et aux activités extrascolaires sont destinées à la gestion de son inscription, à son accompagnement par les encadrants ainsi qu'à vous contacter en cas de nécessité.
- Elles sont uniquement présentes à titre informatif pour le personnel chargé du périscolaire et en aucun cas celles-ci ne sont présentées à une tierce personne.
- Ces données seront archivées dès la fin de l'inscription et préservées le temps de la durée légale de conservation des documents.
- Vous bénéficiez d'un accès aux informations qui vous concernent et d'un droit de rectification que vous pouvez exercer en écrivant au responsable de ce service au préalable.

Signature :

Date :

(Annexe au contrat d'engagement accueil périscolaire et extrascolaire)

ANNEXE 1



REGLES DE VIE A LA RESTAURATION SCOLAIRE

✓ DROITS	♥ DEVOIRS	⊘ OBLIGATIONS
🗣️ J'ai le droit de discuter en chuchotant 👫 J'ai le droit de m'asseoir à coté de mon copain ou de ma copine 🍴 J'ai le droit de ne pas aimer un aliment après l'avoir goûté ✚ J'ai le droit de redemander une part s'il en reste 🧹 J'ai le droit d'aider à ranger 💬 J'ai le droit de confier mes secrets à mon animateur préféré	😊 Je dois être poli et respectueux envers tous les adultes et les autres enfants 💡 Je dois respecter les consignes des animateurs 📚 Je dois respecter le matériel et la nourriture 🍽️ Je dois débarrasser mon assiette et mes couverts 🧼 Je dois respecter les règles d'hygiène	⊘ Je ne me lève pas de table sans en avoir demandé l'autorisation ✖ Je ne me moque pas ⊘ Je n'insulte pas 👊 Je ne donne pas de coups

⚠ Si je ne respecte pas ces règles :

🔧 Je devrai réparer ma faute

🙇 Je devrai présenter mes excuses

📚 Je serai assis à côté d'un animateur

↔ Je serai isolé à une autre table

☎ Suivant la gravité de ce j'ai fait, le référent du site appellera mes parents

📋 Si je n'améliore pas mon comportement, l'adjointe au périscolaire mettra en place deux permis à points.

⊖ Si je perds tous mes points au premier permis, je serai exclu du périscolaire pour une **semaine**.

Si je perds tous mes points au second permis, je serai exclu **définitivement** du périscolaire.

ANNEXE 2

PERMIS A POINTS N° DE :

 **Objectif** : garder tous mes points 

Perdu	Parce que	Quand	Motif	Points cochés
6	J'ai été violent envers un enfant ou un animateur	- - -	- -	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
3	J'ai insulté	- - - -	- - - -	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
2	J'ai été irrespectueux ou insolent	- - - -	- - - -	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
2	J'ai abimé ou cassé du matériel	- - - -	- - - -	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
1	Je n'ai pas respecté les consignes des adultes	- - - -	- - - -	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Gagné	Parce que	Quand	Points cochés
1	Je me suis bien comporté pendant une semaine	- - - -	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
1	J'ai volontairement aidé au rangement et à la vie quotidienne	- - - -	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

 Total des points perdus : / 12

 Total des points gagnés : / 12

 Total des points restants le : : 00 / 12

Signature des parents :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON ☐ FILLE ☐

1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				BCG	
Tétanos				Hépatite B	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Ou DT polio				Coqueluche	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence à l'Accueil Périscolaire ou Extrascolaire ? Oui ☐ non ☐

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants

(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	

ALLERGIES : ASTHME NON ☐ OUI ☐

ALIMENTAIRES NON ☐ OUI ☐

MÉDICAMENTEUSES NON ☐ OUI ☐

AUTRES

RÉGIME ALIMENTAIRE : NON ☐ OUI ☐

Si OUI SANS PORC ☐ SANS VIANDE ☐

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

.....

.....

.....

.....

.....

P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) en cours oui ☐ non ☐ (joindre le protocole et toutes informations utiles)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

Votre enfant a-t-il des spécificités ou est-il porteur de handicap (troubles dys, hyperactivité, comportement social spécifique, phobie...) **PRÉCISEZ**

3 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (à renseigner obligatoirement)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui ☐ non ☐

DES LUNETTES : oui ☐ non ☐ au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui ☐ non ☐ (au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant)

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui ☐ non ☐ au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

4- AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives : oui ☐ non ☐

J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : oui ☐ non ☐

Autorisation de transport en bus de location : oui ☐ non ☐

5 -RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE) : PROFESSIONNEL :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussignée,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date :

Signature :

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Désignation du Titulaire du compte à débiter :

NOM, Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 47 ZZZ 859263

Désignation du Créancier :

**Commune de Gandrange
Service Périscolaire et Extrascolaire
17 Rue des Ecoles
57175 GANDRANGE**

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

(exemple FR XXX)

Veuillez indiquer le NOM de la BANQUE :

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

(exemple CEPA FR XXX)

----- ()

Signé le :

Signature :

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le créancier. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :

Nom du débiteur :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Informations Utiles

Accueil Mairie : 03.87.67.17.79



periscolaire@gandrange.fr

Portail des familles : <https://enfance-jeunesse-gandrange.leportailfamille.fr/>

Toute modification (inscription ou annulation) est à effectuer sur le portail

Lors d'une semaine classique (sans jour férié) cela correspond aux délais suivants :

Périscolaire

le lundi pour le jeudi

le mardi pour le vendredi

le jeudi pour le mardi



délai 72h avant midi

le mercredi pour le lundi

délai 72h avant 11h45

Mercredi éducatif

Inscription au mois : rajout ou annulation possible le mardi avant midi de la semaine précédente.



Toute absence au périscolaire, restauration scolaire, mercredi récréatif ou centre aéré sera facturée sauf sur présentation d'un justificatif.

En cas de sortie scolaire ou absence de l'institut, le bureau périscolaire devra être prévenu par mail.

Pour l'absence de l'enfant à l'école, c'est aux parents de prévenir la directrice de l'établissement.

Nous demandons aussi aux parents de bien consulter leurs mails régulièrement.